

## Cahier des charges

2024-2025

# FORMATION DES COORDONNATEURS ET ACCOMPAGNATEURS A LA SCOLARITE

-----

**Comité de pilotage départemental des CLAS de l'Aude**



## Les principes de l'accompagnement à la scolarité

On désigne par « accompagnement à la scolarité » l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, hors du temps scolaire, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école.

Ces actions sont centrées sur l'accompagnement à la scolarité et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire, elles sont destinées aux enfants qui ne bénéficient pas ou peu de cet accompagnement dans leur environnement familial et social.

Le caractère laïque de la démarche d'accompagnement et le refus de tout prosélytisme sont impératifs.

## La formation à l'accompagnement scolaire : pourquoi ? pour qui ?

La mission de l'accompagnateur et de fait du coordonnateur exige \* une bonne connaissance de l'environnement social et culturel immédiat de son territoire, une information correcte et actualisée du fonctionnement de la scolarité, un sens aigu de la relation avec les enfants et les jeunes, comme avec leurs parents.

\* Ces compétences sont, la plupart du temps, issue de l'expérience de terrain des accompagnateurs.

Aussi, en complément de l'expérience acquise, et à partir des besoins recensés, des formations doivent être proposées à ces intervenants de manière partenariale.

Le programme de formation élaboré à partir des bilans de l'année en cours ou écoulée est enrichi de l'expression des souhaits formulés dans les appels à projets recueillis par le Comité de Pilotage. L'hétérogénéité du groupe permettra des échanges et le partage de points de vue et l'harmonisation des pratiques au niveau départemental dans le cadre du groupe départemental.

La formation s'adresse aux coordonnateurs et accompagnateurs des CLAS impliqués sur tout le département de l'Aude, salariés ou bénévoles, qu'ils soient nouveaux arrivants dans le dispositif ou ayant une expérience.

## Les objectifs de la formation

- ✓ Permettre aux acteurs de l'accompagnement à la scolarité de parvenir à une meilleure connaissance de leurs rôles et missions ;
- ✓ Confronter les pratiques existantes afin de mutualiser les outils et les expériences,
- ✓ Sortir les différents acteurs de leur isolement et de valoriser les compétences de chacun ;
- ✓ Permettre à chacun de faire évoluer les pratiques par l'acquisition de nouveaux outils et méthodes, dont les méthodes d'évaluation ;
- ✓ Sensibiliser les acteurs aux différentes dimensions culturelles et sociales afin de mieux appréhender sur le terrain les questions liées à l'interculturalité, la famille et l'intégration scolaire par une meilleure connaissance des publics concernés ;
- ✓ Favoriser la cohérence de l'action éducative dans le cadre d'un projet partagé avec l'école et les parents ;
- ✓ **Favoriser une dynamique d'équipe départementale pour harmoniser les pratiques et améliorer la qualité des actions**

## Le contenu de la formation

La formation doit permettre prioritairement :

- ↳ des temps de réflexion, de discussion, d'échanges dans le cadre d'une démarche active et de cohésion départementale,
- ↳ des temps d'apports avec éventuellement quelques intervenants extérieurs.

La formation se déclinera en 1 module de base et 3 modules d'approfondissement, et intégrera un travail sur les représentations :

**Un module de base sur les fondamentaux du CLAS**, rendu obligatoire pour tous les nouveaux accompagnateurs, salariés et bénévoles : **1 demi-journée de 4h**

Les textes de référence ; les enjeux ; la place des parents ; le projet CLAS ; l'intervention auprès des enfants et des jeunes ; l'intervention auprès et avec les parents ; la concertation et coordination avec l'école ; la concertation et coordination avec les acteurs du territoire ; le projet culturel ; la posture d'accompagnateur CLAS

La laïcité : principes généraux

**3 modules d'approfondissement : 5 demi-journées de 4h**

- ↳ Module 1 : Le CLAS dispositif d'accompagnement à la parentalité - 2 demi-journées

La collaboration avec les parents ; le rôle de l'accompagnateur ; la relation parents/enfants ;

la relation à l'école et aux parents ; le suivi de son enfant à l'école

↳ Module 2 : Des apports pédagogiques intégrant la connaissance du public - 2 demi-journées

Le rapport aux savoirs ; les compétences psychosociales ; les principes sur l'apprentissage ; les enfants et les jeunes à besoin particulier avec exemples d'outils pédagogiques (les intelligences multiples, les Dys, enfant en situation de handicap, barrière de la langue) ; la dynamique de groupe ; les outils numériques

↳ Module 3 : Le réseau partenarial – 1 demi-journée

La dimension culturelle du projet CLAS ; identification des actions des territoires ; la politique de la ville ; le partenariat avec l'Education nationale.

## Modalités d'organisation

Les modalités sont à l'appréciation de l'organisme formateur qui se référera à la **Charte Nationale de l'Accompagnement à la Scolarité** pour organiser ses temps de formation.

**Les temps de formation seront prévus :**

- ✓ sur la période de novembre 2024 à mars 2025,
- ✓ en demi-journée les jeudis matin de 9h à 13h, soit 6 demi-journées
- ✓ possibilité de dédoubler le groupe selon le nombre d'inscrits.

La formation sera encadrée par un personnel qualifié en matière d'accompagnement à la scolarité et de formation des adultes.

La formation, financée par des partenaires, reste gratuite pour les accompagnateurs.

## Evaluation/suivi

L'organisateur de la formation procédera à une évaluation. Il transmettra la procédure et des indicateurs au Comité de Pilotage ainsi que les supports pédagogiques utilisés.

Le Comité de Pilotage se réserve le droit de procéder à une évaluation de l'opérateur et de la formation mise en place.

3 temps de rencontre doivent être prévus avec le Comité de Pilotage et l'animateur départemental REAAP pour :

- ↳ une étude de projet de formation
- ↳ une analyse à mi-parcours
- ↳ le bilan et évaluation de la formation

## Critères de sélection des offres

### Le type d'organisme pouvant postuler devant répondre aux critères suivants :

- Les organismes doivent avoir de la connaissance et de l'expérience dans le domaine des CLAS.
- Et être un organisme de formation habilité

### ▪ La recevabilité administrative

- Le récépissé de déclaration en Préfecture pour les associations
- La fiche d'identification de la structure et de sa gouvernance
- La liste des personnes membres du Conseil d'administration de l'association
- Le nombre d'adhérents
- Les statuts mis à jour
- Les comptes de l'année précédente
- Le dernier bilan d'activité de l'association
- Un RIB

### ▪ La sélection du projet

- Le dépôt d'une candidature assortie d'un projet de réponse (y compris organisationnelle financière) au présent cahier des charges
- Les moyens mis à disposition, la qualification des intervenants
- Les coûts de la prestation

### ▪ Les délais de réponse

L'offre rédigée obligatoirement en langue française, devra être remise avant **le 6 septembre à 16 heures**, de préférence en format dématérialisé à l'adresse suivante :

[territoire.sdt@caf11.caf.fr](mailto:territoire.sdt@caf11.caf.fr)

avec mention de l'objet : réponse appel à projet formation CLAS 2024/2025

Toutefois, l'offre peut être remise avant la date et l'heure limite de réception des offres indiquées ci-dessus :

- par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :  
Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude  
Service Pôle Développement territorial  
18 avenue des berges de l'Aude – 11 872 CARCASSONNE Cedex 9
- ou sur place (La remise sur place s'effectuera contre récépissé),  
à la CAF de l'AUDE – 18 avenue des berges de l'Aude – 11 872 CARCASSONNE  
le mardi uniquement de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H00.


Un jury sera constitué et un entretien pourra être organisé.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser avant **le 6 septembre 2024 à 16 h à :**

Au sein de la Caf de l'Aude, Service Développement Territorial

Marie-Laure DURAND


 [marie-laure.durand@caf11.caf.fr](mailto:marie-laure.durand@caf11.caf.fr)

 04 68 11 61 68 / 06 08 78 55 44

Animatrice départementale du Reaap :

Valérie SUIRE

 [valerie.suire@caf11.caf.fr](mailto:valerie.suire@caf11.caf.fr)

 04 68 72 86 30 / 06 49 74 41 31